

URGENCES

à consommer avec modération

La nuit et le week-end

Le soir à partir de 20h, le samedi après-midi, le dimanche, les jours fériés

J'ai un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences

J'appelle le **15**



Je reçois des conseils médicaux



Je suis dirigé vers un médecin de garde



Je suis dirigé vers la clinique ou l'hôpital

Le jour

En semaine de 8h à 20h et le samedi matin

Je contacte en priorité mon **médecin traitant**



En cas d'urgence seulement, j'appelle le

15

DANS QUELS CAS APPELER LE 15 ?

Pour une urgence

- infarctus, douleur thoracique, détresse respiratoire,
- accident vasculaire cérébral,
- malaises,
- fractures...

Pour un conseil médical

(si votre médecin traitant est absent)

J'appelle
le

15

QUE SE PASSE-T-IL QUAND J'APPELE LE 15 ?

La personne qui vous répond vous met en relation téléphonique avec un médecin.

En fonction de votre état de santé, ce médecin prendra la décision qui s'impose :

- soit il vous donnera les **conseils médicaux** nécessaires,
- soit il vous orientera vers votre **médecin traitant** ou vers un **médecin de garde** (en cas de besoin, visite à domicile),
- **en cas d'urgence grave**, il mettra en œuvre les moyens adaptés.

*L'appel au 15, c'est améliorer votre prise en charge
et assurer une meilleure utilisation
du système de soins urgents.*